



# Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Pays Midi-Quercy

Séminaire Pré-PADD - 05/11/2019



PROJET COFINANCÉ PAR LE FOND EUROPÉEN AGRICOLE POUR LE DÉVELOPPEMENT RURAL.  
L'EUROPE INVESTIT DANS LES ZONES RURALES

# Ordre du jour

**14h -14h30**

- Avancement de la démarche d'élaboration du projet de SCoT à ce jour
- Rôle et contenu du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) ; objectifs poursuivis pour l'élaboration du SCoT du Pays Midi-Quercy

**14h30 -16h30**

- Réflexion collective, sous la forme d'échanges en groupes, sur les orientations du projet de PADD du SCoT

**16h30 -17h**

- Synthèse : restitution des échanges en groupes auprès de l'ensemble des participants

# Les temps du SCoT : calendrier prévisionnel

2019

2020

2021

**Diagnostic  
Etat initial de  
l'environnement**

**Projet  
d'Aménagement  
et de  
Développement  
Durables  
(PADD)**

**Document  
d'Orientation et  
d'Objectifs  
(DOO)**

**Consultations,  
Enquête  
publique,  
procédure  
administrative**

**Arrêt du Projet  
premier trimestre  
2021**

# Le rôle du PADD au sein du SCOT

Le PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durables) constitue le **projet politique du territoire** à moyen terme.

Il traduit une volonté collégiale d'action et **détermine les grandes orientations stratégiques** que le Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO) traduira en objectifs opérationnels (prescriptions et recommandations avec lesquelles les documents d'urbanisme locaux, entres autres éléments, devront être compatibles).

Le PADD fixe le cap tandis que **le DOO a une portée juridiquement opposable, dans un rapport de compatibilité**, aux documents d'urbanisme (PLU, Carte communale), documents sectoriels (PLH, PDU, PCAET...) et opérations d'aménagement (ZAC > 5000m<sup>2</sup> de plancher, autorisation commerciales > 1000 m<sup>2</sup>...)



Le projet d'aménagement et de développement durables fixe les objectifs en matière de :

- des politiques publiques d'urbanisme, du logement, des transports et des déplacements, d'implantation commerciale, d'équipements structurants, de développement économique, touristique et culturel, de développement des communications électroniques, de qualité paysagère, de protection et de mise en valeur des espaces naturels, agricoles et forestiers, de préservation et de mise en valeur des ressources naturelles, de lutte contre l'étalement urbain, de préservation et de remise en bon état des continuités écologiques. En matière de déplacements, ces objectifs intègrent une approche qualitative prenant en compte les temps de déplacement.

# Prescription du SCoT : les objectifs poursuivis par le PETR du Pays Midi-Quercy

Extraits de la Délibération du comité syndical du Pays Midi-Quercy du 27 mai 2016 :

## « Promouvoir un développement durable, préserver et mettre en valeur un cadre de vie de qualité

À travers ce projet, l'objectif est d'élaborer un **projet de développement fondé sur les principes du développement durable, respectueux du cadre de vie et de l'identité du territoire**. Ce cadre de vie et cette identité reposent notamment sur l'importance des espaces ruraux, agricoles et forestiers (...), sur la qualité du patrimoine naturel et culturel, sur la diversité de ses paysages, sur la présence de l'eau notamment la rivière Aveyron et ses affluents et sur l'armature urbaine.

Les finalités du projet de SCOT sont donc d'apporter une **réponse adaptée** aux différents besoins (notamment **aux besoins sociaux, économiques, en matière d'habitat, de mobilités, d'aménagement du territoire**), **de favoriser et d'organiser l'accueil de nouvelles populations et d'activités tout en préservant ce cadre de vie et cette identité territoriale**, notamment en assurant au mieux, en fonction aussi des situations, une qualité de l'environnement, de l'urbanisme, de l'architecture, des espaces publics, une consommation économe de l'espace, une préservation et une mise en valeur de la qualité des paysages, des milieux naturels, des ressources naturelles, de la biodiversité, des continuités écologiques, et d'éléments du patrimoine bâti. (...)

**En matière d'habitat, les objectifs du projet de SCOT sont notamment de disposer d'un parc de logements diversifié (répondant au mieux aux différents besoins), de qualité (en matière de salubrité, de maîtrise des énergies...) et permettant un parcours résidentiel sur le territoire**. Il s'agit également de favoriser le **réinvestissement des cœurs de ville et de bourgs**. Ces objectifs visent à contribuer principalement à la qualité du cadre de vie et à l'attractivité du territoire.

La **réduction des consommations d'énergies et des émissions de gaz à effet de serre, la production d'énergies à partir de sources renouvelables** (...) et la prise en compte du changement climatique constituent aussi des finalités de ce projet. Il vise également à assurer au mieux **la salubrité et la sécurité publiques, la prévention** des risques majeurs prévisibles, des pollutions et des nuisances.

# Prescription du SCoT : les objectifs poursuivis par le PETR du Pays Midi-Quercy

*Extraits de la Délibération du comité syndical du Pays Midi-Quercy du 27 mai 2016 :*

## **Renforcer le dynamisme économique du territoire et ses facteurs d'attractivité**

À travers ce projet, **l'objectif est de renforcer le dynamisme des différents secteurs de l'économie (agricole, commercial, artisanal, industriel, services...)** notamment en favorisant leur structuration, leur diversification, et en soutenant leur développement.

Une **valorisation économique des ressources, des productions locales et le déploiement d'une économie résidentielle** sont aussi recherchés. Il s'agit par exemple de favoriser le maintien, le développement et la mise en valeur des activités agricoles et sylvicoles (...) en les articulant avec la qualité de l'environnement.

Le **développement des activités touristiques**, notamment en visant un renforcement et une diversification de l'offre, et en se fondant sur des éléments paysagers et patrimoniaux majeurs ou caractéristiques de ce territoire (tels que les gorges de l'Aveyron, les principales vallées, le patrimoine médiéval...) constitue également un objectif.



# Prescription du SCoT : les objectifs poursuivis par le PETR du Pays Midi-Quercy

Extraits de la Délibération du comité syndical du Pays Midi-Quercy du 27 mai 2016 :

## Conforter la cohérence d'ensemble et une solidarité du territoire

Un des objectifs est de **soutenir le dynamisme démographique** qui s'exprime sur certains secteurs du territoire (...) en assurant aussi **une maîtrise du développement urbain** (renforcement des pôles principaux, définition de limites d'urbanisation).

Parallèlement, **l'attractivité des secteurs plus ruraux** (...) **doit être également renforcée** en assurant aussi un **développement équilibré** entre notamment l'habitat et les activités, et les espaces agricoles, naturels et forestiers.

Le projet de SCoT devra être cohérent et fédérateur : traduire une vision globale stratégique de l'avenir du Pays Midi-Quercy et permettre un développement commun qui renforcera la cohérence d'ensemble du territoire et soutiendra les solidarités.

Ainsi, **il s'agit de mettre en cohérence les politiques sectorielles relatives aux questions notamment d'urbanisme, d'habitat, de déplacements, de développement économique, d'environnement et d'équipements, et de garantir le respect des grands équilibres entre les différentes fonctions et espaces du territoire** (espaces agricoles, naturels, forestiers, urbains, à urbaniser) sur l'ensemble du périmètre du SCOT, **en s'appuyant sur des bassins de vie du territoire et sur une organisation structurée** de ce dernier, dans le respect des potentialités de chacun et des orientations qui seront choisies. Les relations fonctionnelles avec les territoires proches devront être considérées (...)

Le projet vise **à conforter, au sein du périmètre du SCOT, le maillage territorial et les pôles** (pôles principaux, pôles secondaires, bourg ...) **en prenant en compte les interactions et les complémentarités entre les diverses composantes du territoire et en répondant de manière adaptée et cohérente aux besoins des populations** (en matière de logements, de mixité sociale, de déplacements, d'accès aux services, aux équipements, aux emplois, d'activités touristiques et de loisirs, sportives, culturelles, de maintien et de développement commercial et artisanal, de développement des communications électroniques) **dans les différentes parties du Pays Midi-Quercy**.

La **promotion des modes de déplacement alternatifs à l'usage individuel de la voiture**, des modes doux (piétons, cyclistes), des transports collectifs liés notamment à l'armature urbaine et à la desserte des secteurs urbanisés qui le nécessitent (...) constitue un autre objectif.

---

Le texte intégral de la Délibération du comité syndical du Pays Midi-Quercy du 27 mai 2016 (prescription de l'élaboration du SCoT, définition des objectifs poursuivis et des modalités de concertation) est consultable sur le site Internet du Pays Midi-Quercy ([www.midi-quercy.fr](http://www.midi-quercy.fr)) et au siège du PETR du Pays Midi-Quercy, 12 rue Marcelin Viguié, 82800 Nègrepelisse.



# Organisation de la séance

## Contribution attendue des participants

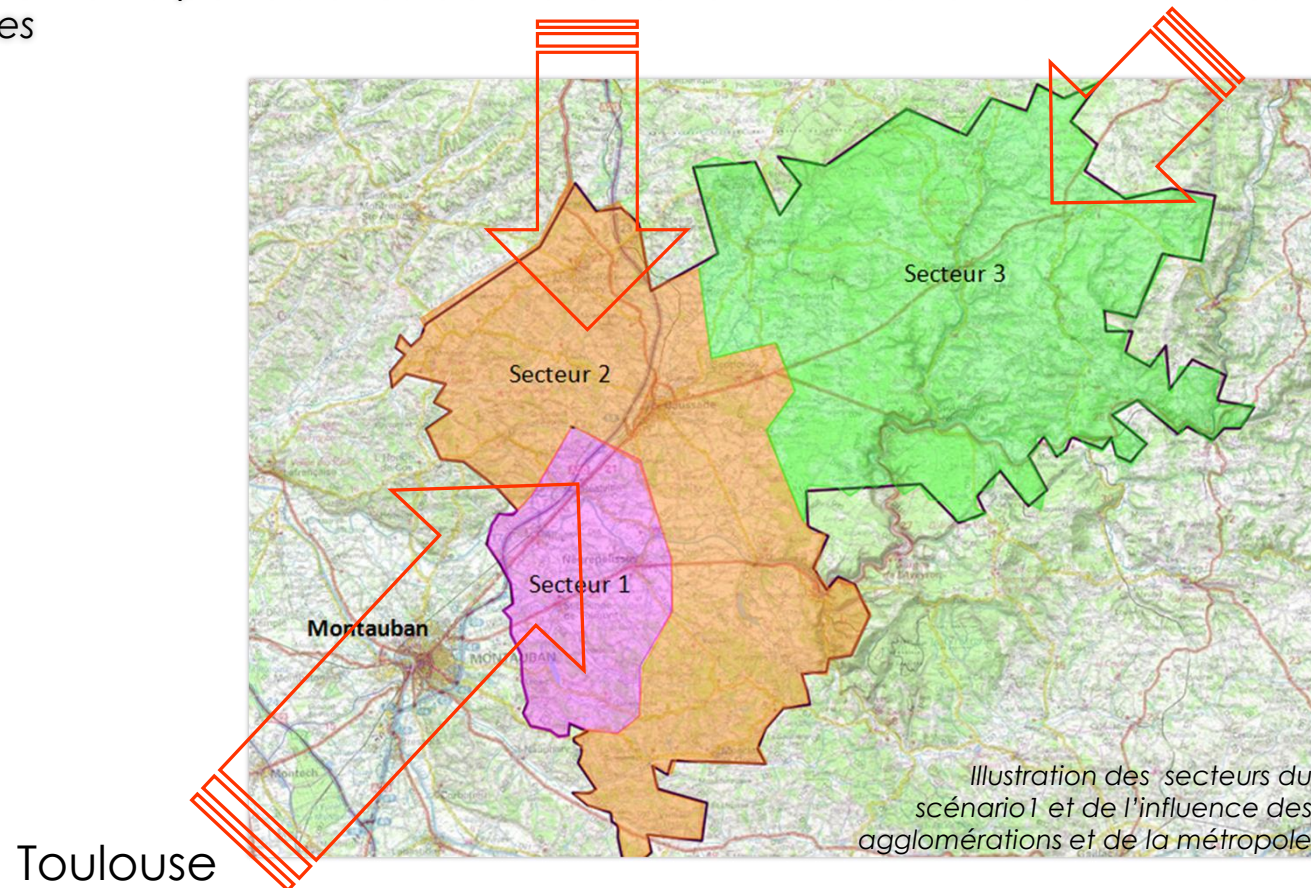
- Proposer des orientations pour le projet de PADD du SCoT sur la base de **2 scénarios fictifs** qui offrent une vision du territoire à 20 ans en fonction d'un « parti pris », volontairement provocateur, d'un **futur possible et non forcément souhaitable**.
- Chaque scénario proposé comporte ses forces et faiblesses qui doivent permettre **d'accompagner la réflexion et d'orienter les choix sur les grands axes stratégiques du PADD**.

# Scénario 1 : « Un territoire dans la métropolisation »

- Ce scénario est basé sur une complémentarité renforcée entre le territoire du Pays Midi-Quercy et les différentes agglomérations à proximité (Toulouse, Montauban, Cahors, Villefranche). Le territoire offre du foncier et de l'immobilier moins cher qu'en cœur d'agglomérations et constitue à ce titre une opportunité pour celles-ci.
- Maillon de l'armature métropolitaine, le territoire s'oriente vers l'accueil d'actifs et un développement résidentiel et économique conséquent, essentiellement sur sa partie Ouest qui bénéficie d'un fort dynamisme. S'inscrivant dans le cadre des filières économiques complètes structurées à l'échelle des agglomérations, le territoire gagne en lisibilité et attractivité économique.
- La base d'actifs venant s'installer sur le territoire s'élargit, en particulier aux catégories socioprofessionnelles supérieures, attirées par les savoir-faire spécifiques en développement au sein du Pays Midi-Quercy.
- Les secteurs agricoles du territoire deviennent le « réservoir alimentaire de la métropole », à travers une technicité (valeur ajoutée, qualification...) accrue.

# Scénario 1 : « Un territoire dans la métropolisation »

- Un développement dynamique, mais très contrasté selon les secteurs
- Une pression urbaine + forte à l'ouest – cf carte : évolution du marché immobilier
- Mouvements pendulaires domicile travail ↑ . En 2018 : 46% sortants ; 25% entrants ; 40 % internes



# Scénario 2 : « Le fil conducteur du bien-être pour un territoire autonome »

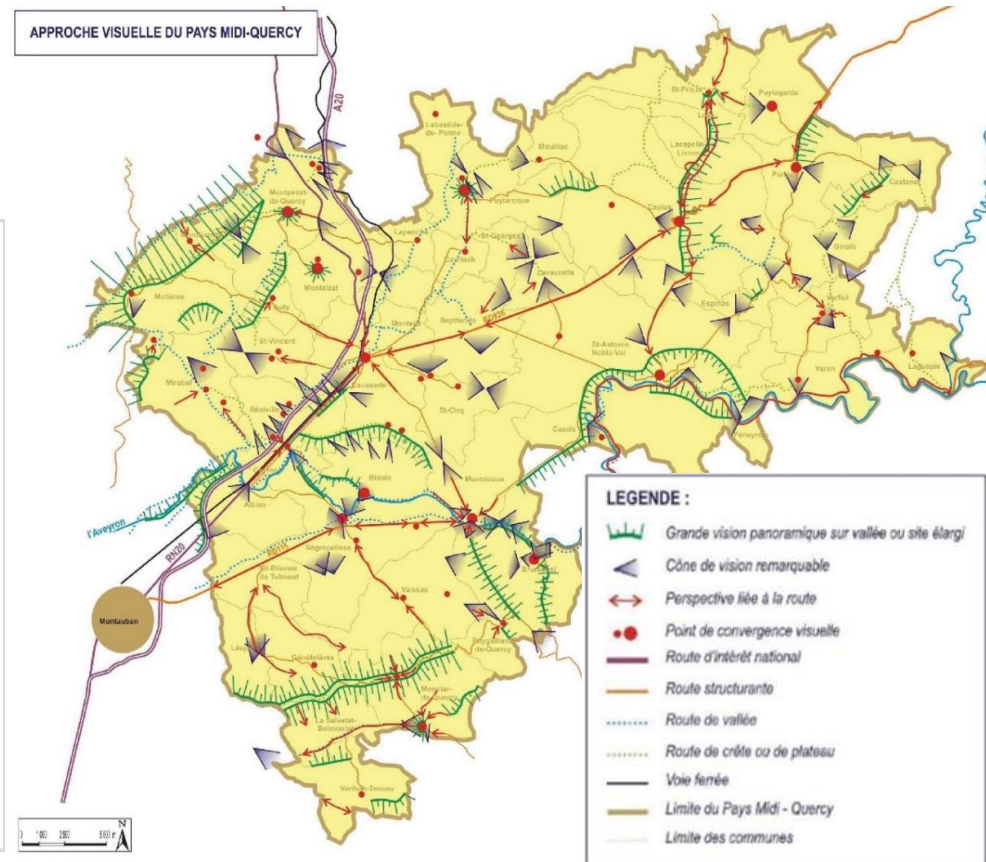
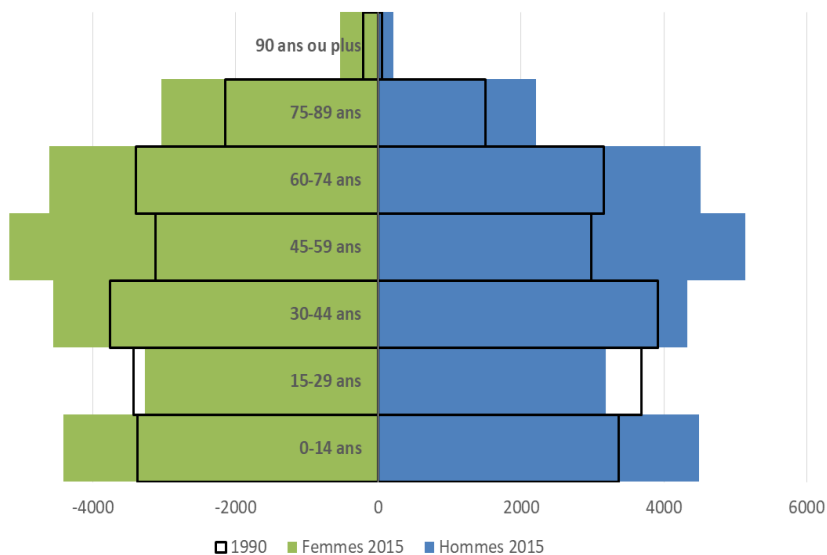
- Ce scénario s'appuie sur la valorisation des ressources naturelles et des savoir faire traditionnels du territoire, dans une perspective d'affirmation de l'autonomie territoriale (alimentaire, énergétique, économique...).
- Les orientations de développement sont davantage qualitatives que quantitatives, ce qui a pour effet d'entraîner une dynamique de différenciation comme un territoire attractif par sa qualité de vie, ses paysages, ses liens sociaux...
- Dans cette perspective, le renouvellement urbain et le maillage territorial constituent des priorités, en particulier pour les pôles urbains, à l'Est comme à l'Ouest, ce qui nécessite une maîtrise de la croissance pour la répartir sur l'ensemble du territoire.
- Ces choix qualitatifs portent des potentiels d'innovation dans le domaine des énergies renouvelables et de l'industrie agro-alimentaire, mais aussi dans des filières artisanales répondant aux nouvelles normes de constructions économes en énergie. Le développement du numérique est la clé de ce développement.
- Plus de flux internes pour les déplacements domicile-travail ; des flux touristiques importants.



# Scénario 2 : « Le fil conducteur du bien-être pour un territoire autonome »

- Le choix d'une croissance douce et encadrée
- Le tourisme et le tertiaire, moteurs économiques du développement
- Une agriculture déterminant l'occupation de l'espace et soutenue permettant de maintenir un maillage d'exploitations
- Un vieillissement marqué de la population

Evolution de la pyramide des âges entre 1990 et 2015



# Organisation de la séance

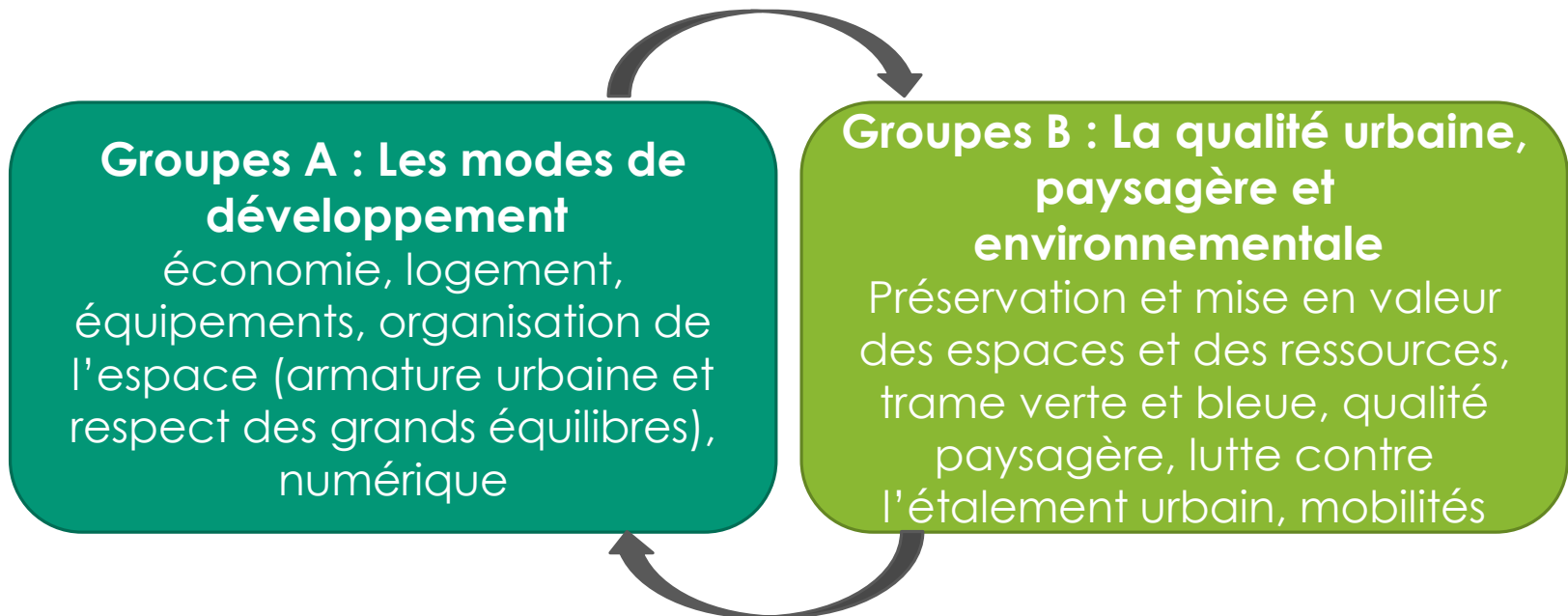
## A vous de jouer : contribution attendue des participants

- Il est proposé de remplir un tableau (remis sur tables)

Colonne n°1	Colonne n°2 Scénario 1	Colonne n°3 Scénario 2	Colonne n°4
Indique les enjeux issus du diagnostic et de l'EIE (en rouge : les enjeux prioritaires identifiés lors du dernier séminaire)	Ces 2 colonnes comportent deux exemples d'évolutions contrastées, au regard des enjeux identifiés dans le diagnostic et l'EIE (scénarios possibles mais pas forcément souhaitables). <b>Elles sont là pour faciliter la discussion au sein des groupes et l'identification des orientations de PADD,</b>		<b>Ici, vous formulez 2 ou 3 objectifs pour le territoire (<u>1 verbe d'abord</u>) et détaillez le contenu de ces objectifs</b>

# Organisation de la séance

- Répartition des participants en **petits groupes** qui travaillent en 2 temps
  - 1h sur un sujet du groupe A puis 1h sur un sujet B
- Un **rédacteur/rapporteur par table désigné par les participants** au début des échanges. Son rôle est de remplir la colonne 4 du tableau et de faire la synthèse des échanges lors de la restitution.
- Les consultants tournent et apportent un appui au remplissage du tableau.



# Organisation de la séance

## Groupes A : Les modes de développement

Sous-groupe A1 : Démographie, Habitat, Services-Equipements

Sous-groupe A2 : Economie, Commerces

Sous-groupe A3 : Tourisme, Agriculture, Sylviculture

## Groupes B : La qualité urbaine, paysagère et environnementale

Sous-groupe B1 : Urbanisme, Consommation économe de l'espace, Paysages

Sous-groupe B2 : Protection et mise en valeur des espaces et des ressources naturelles

Sous-groupe B3 : Mobilités, Energies et Changement climatique



# La suite de la démarche - calendrier prévisionnel

## 2019

- **Comité de pilotage restreint 26/11** (après-midi) : prise en compte des avis exprimés lors du séminaire et consolidation du projet de PADD (thématiques « environnementales »)
- **Comité de pilotage restreint 12/12** (après-midi) : consolidation du projet de PADD (thématiques complémentaires)

## 2020

- **Réunion Personnes Publiques Associées 14/01** (matin) : présentation diagnostic et EIE
- **Comité de pilotage élargi 14/01** (après-midi) : présentation du projet de PADD à l'ensemble des élus (communes, EPCI)
- **Réunion Personnes Publiques Associées 23/01** (après-midi) : présentation du projet de PADD
- **Débat PADD par le Comité Syndical du PETR** : février 2020



**Merci de votre  
participation 😊**